



**Conseil national interrégional des Verts
05 et 06 décembre 2009**

Compte rendu des décisions

Référence : 20091205-CR

Secrétariat national des Verts - 247 rue du Faubourg Saint Martin- 75010 Paris
Tél. 01 53 19 53 19 - Fax : 01 53 19 03 93
Courriel : cnir@lesverts.fr - <http://www.lesverts.fr>



Ordre du jour
Avant amendements

Réunion du Conseil national inter-régional des 5 et 6 décembre 2009
2, bd de la Villette (salle de la CFDT) - 75019 Paris
Métro : Belleville (ligne 2)

Proposition d'ordre du jour

Samedi 5 décembre 2009

9h30 - 11h30 (interruption exceptionnelle pour participation à la flash-mob sur le climat)

(Présidence : Marie-Elisabeth Allaire et Thierry Pradier)

- Adoption de l'ordre du jour ;
- Election des nouveaux-elles responsables des commissions « Santé », « Economie, Social, Services publics » et « Handicap » ;
- Bilan d'activités des commissions ;
- Présentation des ateliers ;
- Bilan d'activités des parlementaires.

14h - 19h (Présidence : Djamilia Sonzogni et Maria Portugal, puis Silvain Pastor et Anne Souyris.

- Rapport politique du CE et débat de politique générale ;
- Présentation de l'Appel des écosyndicalistes, intervention d'Alfredo Sirkis, fondateur des Verts brésiliens.
- Présentation et vote des motions 1 et 2.

Dimanche 6 décembre 2009

09h - 12h30 (à huis clos) (Présidence : Marie-Elisabeth Allaire et Jean-Vincent Placé)

- Rapport du Conseil statutaire ;
- Election des membres du Conseil statutaire et complément de la délégation au PVE ;
- Calendrier 2010 des réunions du Cnir ;
- Point d'information budgétaire et financier ;
- Préparation des élections régionales, dont suivi de l'application de la motion sur la parité des têtes de listes ;
- Questions au CE non étudiées lors de la précédente réunion.

14h - 16h30 (Présidence : Maria Portugal et Jean-Louis Roumégas)

- Présentation et vote des motions non encore traitées + suivi de l'application de motions précédemment votées
- Consolidation et modification de l'Agrément intérieur, dont modification de la grille des sanctions.

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 05 & 06 décembre 2009
Compte-rendu des décisions

Samedi 06 décembre 2009

matinée

Présidence de séance :

Marie-Elisabeth Allaire et Thierry Pradier

Décision Cnir-09-106

• **VOTE DE PROCEDURE : ORDRE DU JOUR**

Proposition de modification de l'ordre du jour :

- **Proposition de rajout d'un point Relations "CE-Cnir" qui sera traité le dimanche matin 16 pour, 8 contre ; adopté.**

Décision Cnir-09-107

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 26 et 27 septembre 2009 valide l'ordre du jour ainsi modifié.

-> pour : beaucoup, contre : 0, abstentions : 6 ; adopté

• **VALIDATION DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS**

Décision 09-108

Après présentation des 3 candidatures,

Commission : "Santé"

Sur proposition de la commission, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 5 et 6 décembre 2009 confirme Jean-Luc Veret (Basse-Normandie) comme responsable de la commission "Santé":

Commission : "Economie, Social, Services publics"

Sur proposition de la commission, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 5 et 6 décembre 2009 confirme Eva Sas (Île-de-France) comme responsable de la commission "Economie, Social, Services publics." :

Commission Handicap

Sur proposition de la commission, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 26 et 27 septembre 2009 confirme Laure le Chatellier (Île-de-France) comme responsable de la commission "Handicap"

Unanimité pour les 3 candidatures

• **BILAN D'ACTIVITES DES COMMISSIONS**

Interventions liminaires puis débat

-> Ferdinand Richard pour la commission "Culture" ;

-> Gérard Lévy pour la commission "Paix et désarmement" ;

-> Françoise Hoffet pour la commission "Délégation des français de l'étranger" ;

-> Arlette Zilberg pour la "commission Féminisme" ;

-> Guillaume Marie pour la "Commission "Mer et Littoral" ;

-> Jean-Luc Veret pour la commission Santé ;

-> Pierre Januel pour la commission "Justice" ;

-> Sarah Feuillette pour la commission "Agriculture" ;

-> Gilles Euzenat pour la commission "Environnement".

La réception des candidatures et des professions de foi aux postes vacants du Conseil Statutaire sont à déposer avant ce soir auprès des membres du bureau du Cnir.

• **PRESENTATION DES ATELIERS DU CNIR**

Par Anne Souris, membre du Collège exécutif, responsable des commissions :

Les 5 ateliers seront organisés le samedi matin dès le prochain Cnir.

1 - questions sociales/sociétales/institutionnelles ;

2 - questions environnementales, agricoles, sanitaires ;

3 - questions économiques ;

4- questions internationales/européennes ;

5 - élections et questions internes.

• **BILAN D'ACTIVITES DES PARLEMENTAIRES**

Marie Blandin pour le Sénat:

• Grenelle 2 : tout le bilan du travail d'amendements coordonné par Jacques Muller est en ligne sur le site des Sénateurs.

• Réforme des collectivités territoriales, Nicolas Sarkozy veut aller vite : le premier débat au Sénat sera revu à en avril à l'assemblée nationale.

• Jean Desessard a suivi du début jusqu'à la fin le débat sur la poste. Il a bataillé jusqu'au bout. Le Cnir l'en remercie.

Yves Cochet pour l'assemblée :

• Les Verts ont voté contre le budget et se sont abstenus sur le vote de la taxe Carbone.

• Noël Mamère suit le projet de loi sur la récidive criminelle.

• Le débat sur le Grand Paris est en cours.

• 2 commissions d'enquêtes ont été demandées sur les dysfonctionnements du nucléaire en France et sur les algues vertes en Bretagne. Les députés ont peu d'espoir que ces demandes aboutissent.

Samedi 05 décembre 2009

Après-midi

Présidence de séance :

Maria Portugal et Djamila Sonzogni.

• **RAPPORT POLITIQUE DU COLLEGE EXECUTIF
ET DEBAT DE POLITIQUE GENERALE :**

-> Présentation du rapport par Cécile Duflot, Secrétaire nationale.

-> Débat de politique générale : Alain Lipietz, Marie-Elisabeth Allaire, Ronan Dantec, Françoise Alamartine, Jean-Marc Brûlé, Danièle Estay, Jean-Paul Russier, Maria Portugal, Denis Baupin, Djamila Sonzogni, Silvain Pastor, Etienne Tête, Yoga, Pierre Minnaert, Frédéric Bennaïm, Patrick Franjou, Gérard Borvon, Jean-Philippe Magnen, Bernard Chappellier, Pascal Canfin.

• **INTERVENTION D'ALFREDO SIRKIS,
FONDATEUR DES VERTS BRESILIENS**

• **PRESENTATION DE L'APPEL DES ECOSYNDICALISTES,**

Présidence de séance :

Anne Souyris, Silvain Pastor

-> Intervention de Xavier Mathieu, délégué syndical CGT de "Continental". Annonce d'une grande manifestation de soutien aux "Conti" le 13 janvier 2010 à 11h00 à la gare d'Amiens.

-> Intervention de Cécile Duflot et présentation de l'appel des écosyndicalistes par Patrick Farbiaz.

-> Intervention de Patrick Tilly, avocat au barreau de Lille.

-> Débat

Décision Cnir-09-109

Motion 2 ,

**Pour une autre politique de l'immigration
et pour le soutien aux grèves de travailleurs
sans-papiers**

*Porteur : Bernard Delemotte (responsable de la
commission Immigration)*

Amendement 1

Dans le deuxième paragraphe de la motion, après la phrase : "*réaffirme son soutien sans faille tant aux personnes sans-papiers, aux grévistes et syndicats qui les organisent et soutiennent, qu'aux associations, notamment le RESF, l'UCIJ Femmes Egalité,*" rajouter : "**et les Cercles du Silence**"

Amendement intégré par le porteur de motion

Amendement 2

Dans l'avant dernier paragraphe de la motion, après la phrase : "*refuse l'instrumentalisation politicienne de l'immigration, notamment par ce débat déplacé et mal engagé sur l'identité nationale*" rajouter : "**et invite Les**"

Document interne aux Verts

Verts, les citoyens et les citoyennes à ne pas participer aux débats organisés par le gouvernement."

Amendement intégré par le porteur de motion

vote sur la motion amendée :

Décision Cnir-09-110

**Pour une autre politique de l'immigration
et pour le soutien aux grèves de travailleurs
sans-papiers**

Attendus :

A plusieurs reprises et notamment lorsque le Président de la République était Ministre de l'Intérieur, Les Verts ont interpellé le Gouvernement pour exprimer leur indignation devant la politique uniquement répressive menée à l'encontre des personnes sans-papiers et pour demander la mise en place d'une autre politique de l'immigration.

Depuis la création il y a deux ans d'un « ministère de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale », le seul objectif affiché du Gouvernement en matière d'immigration est l'augmentation des interpellations et des expulsions d'étrangers, en fixant des objectifs chiffrés d'expulsions aux préfets.

Cette politique du chiffre entraîne des contrôles au faciès, une véritable chasse aux supposés « sans-papiers » mais aussi aux Européens sans ressources (Roumains roms) et des expulsions vers des pays où la sécurité des expulsés n'est pas assurée.

Les Verts réaffirment que cette politique participe au renforcement du contrôle policier sur la société, attentatoire aux libertés, y compris à celles des nationaux français. Elle désorganise le système judiciaire par l'engorgement des tribunaux, perturbe le contrôle citoyen de l'action publique et la défense des libertés. Elle est irréaliste et démagogique : le nombre d'expulsions augmente très peu, et la pression exercée par cette criminalisation d'une partie de plus en plus importante de la population vivant en France aggrave pour ces personnes des conditions de vie insupportables.

La circulaire de janvier 2008 a été cassée par le Conseil d'Etat suite à une requête du Gisti. Une nouvelle circulaire est annoncée comme imminente à la date du 11 novembre. L'Union européenne, dans la suite de la « directive retour », du pacte pour l'immigration et des accords de réadmission imposés aux pays du Sud, vient de décider

d'organiser des charters communs pour expulser les étrangers en situation irrégulière. Les drames aux frontières de l'Europe persistent, comme Migreupe qui a tenu son assemblée générale le samedi 28 novembre n'a cessé de le démontrer et de le dénoncer.

Le gouvernement, par la voix du ministre de l'immigration Besson, tente par le lancement d'un débat sur l'identité nationale de garder les voix de l'électorat qu'il a ravi au Front national.

Dans ce contexte, la mobilisation des sans-papiers et de leurs soutiens s'est confirmée ces derniers mois.

Plus de 5 000 travailleurs sans-papiers sont en grève et occupent leurs lieux de travail en Ile-de-France pour demander leur régularisation. A l'appel du Collectif Femmes Egalité, plus de 300 femmes sans-papiers, travaillant principalement dans les services à la personne, la confection et les entreprises de nettoyage des bureaux participent à ce mouvement et signifient ainsi le rôle essentiel des femmes immigrées dans la société.

Le dimanche 29 novembre a eu lieu une large manifestation à l'appel du collectif UCIJ (UniEs Contre une Immigration Jetable) soutenue par l'ensemble des syndicats, collectifs de sans-papiers et associations dénonçant à juste titre la politique de l'immigration en France et en Europe. Les collectifs de sans-papiers poursuivent leurs mobilisations par des manifestations importantes, l'occupation du siège de la CPAM rue Baudelaire, une grève de la faim au centre de rétention de Lyon...

Motion :

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 5 et 6 décembre 2009,

- Réaffirme son soutien sans faille tant aux personnes sans-papiers, aux grévistes et syndicats qui les organisent et soutiennent, qu'aux associations, notamment le RESF, l'UCIJ Femmes Egalité et les Cercles du Silence dans leur lutte pour la défense des droits des sans-papiers. Il se félicite des pas en avant dans la reconstruction de l'unité du mouvement de soutien qui s'est notamment affirmée par le soutien des collectifs de sans-papiers aux grèves et par la participation de tous à l'appel à la manifestation du dimanche 29 novembre. En effet, la coordination et l'unité des luttes sont indispensables à la réussite du mouvement ;

- félicite les militantEs et sympathisantEs

VertEs qui, au titre de leur parti et/ou dans les organisations et collectifs auxquels elles ou ils participent, ont contribué aux mouvements de soutien et au pas en avant dans la reconstruction de l'unité ;

- rappelle son opposition à la création toujours envisagée d'une juridiction d'exception pour les étrangers qui, fusionnant le contentieux judiciaire et administratif, n'a que l'objectif d'accélérer les procédures de renvoi des étrangers en situation irrégulière au mépris de leurs droits ;

- refuse l'instrumentalisation politicienne de l'immigration, notamment par ce débat déplacé et mal engagé sur l'identité nationale et invite Les Verts, les citoyens et les citoyennes à ne pas participer aux débats organisés par le gouvernement.

- réaffirme le droit à la libre circulation des personnes et rappelle qu'il s'est déjà déclaré à plusieurs reprises pour la délivrance d'une carte de résident à tous les sans-papiers ; si les travailleurs et travailleuses sans-papiers doivent être régularisés, les étrangerEs qui se trouvent en France pour des raisons familiales, personnelles ou humanitaires doivent l'être également.

**Pour : beaucoup ; abstention : 1
Motion adoptée**

**Motion 1 ,
La dette climatique
Une obligation de soutenir les pays du Sud
dans leur lutte contre la crise climatique
Porteuse de motion : Brigitte Brozio**

Amendement 1 :

Ajouter à la fin du premier paragraphe des attendus “: pour ce qui concerne le CO2, 71 gigatonnes d'émissions depuis 1950, à comparer aux 285 gigatonnes émises par les pays du nord.”
Intégré par la porteuse de motion.

Amendement 2 :

Dans le premier paragraphe de la motion, remplacer : “dette écologique” par “dette Climatique”:
Intégré par la porteuse de motion.

Amendement 3 :

Au début du 4e paragraphe de la motion, enlever le mot “bien” dans la phrase : “...fassent l'effort de réellement réduire leurs émissions, afin de maintenir le réchauffement climatique bien en-dessous de 2°C
Intégré par la porteuse de motion.

Amendement 4 du Car Alsace :

Ajouter à la fin du 6e paragraphe :

：“En aucun cas, ce plan d'aide ne doit contraindre les pays du Sud à accroître leur dépendance à l'égard des pays du Nord et à juste alimenter les carnets de commandes des puissances industrielles du Nord.

Il s'agit bien d'enclencher un mécanisme de justice et de solidarité planétaire et non de vassalisation.”

intégré par la porteuse de motion.

Décision Cnir-09-111

Amendement 5 :

Ajouter à la toute fin de la motion : “La responsabilité de la mise en œuvre de cette motion revient au Collège exécutif. Le Cnir mandate le groupe de travail : « dette écologique » pour suivre son avancement.”

5 pour, 8 contre, amendement rejeté

Décision Cnir-09-112

Après débat, le Cnir décide : de reporter le vote sur la motion 1 au dimanche après midi et mandate Alain Lipietz pour produire des amendements

Pour : beaucoup, contre : peu

Voir plus loin au compte rendu la suite des travaux sur cette motion.

Dimanche 06 décembre 2009

Matinée,

Présidence de séance :

Marie-Elisabeth Allaire, Jean-Vincent Placé.

• **RAPPORT DU CONSEIL STATUTAIRE**

****D-09-10-01****

Sur recours R-09-02-030 de Pierre Kermen demandant au Conseil statutaire

- sa réhabilitation dans ses droits de se porter candidat aux élections internes et externes au nom des Verts

- la démission de leur fonctions collective du CPR des Verts de Rhône-Alpes et aux Verts d'Isère pour non respect des règles collectives et entrave à l'exercice des droits de militant de Pierre Kermen par non application de décision du Conseil Statutaire.

Considérant la décision D-08-11-01 empêchant Pierre Kermen d'être candidat à toutes élections internes ou externes pour retard de paiement des versements d'élus et demandant aux responsables régionaux « de faire parvenir, dans un délai de deux mois leurs décisions concernant la situation de cet élu »,

Considérant la réponse R-09-02-031 du secrétariat régional exposant les différentes relance pour réunir une CRPRC et les différentes invitations faites à Pierre Kermen pour rencontrer

un membre du bureau des Verts Isère,

Considérant les éléments apportés par Henri Balmain dans son mél du 13/09/2009, référencé R-09-02-032, au titre de trésorier des Verts Isère à l'époque des accords avec l'ADES,

Considérant la proposition référencée R-09-02-033 des Verts Isère d'une solution de conciliation validée par les verts Rhône-Alpes,

Considérant que les responsables régionaux n'ont pas exécuté la décision D-08-11-01,

Le Conseil statutaire, réuni le 12 octobre 2009, le quorum étant atteint :

- réhabilite Pierre Kermen dans ses droits à se porter candidat à toutes élections internes ou externes à compter de la signature de l'accord par les deux parties pour apurer la dette, les modalités d'apurement devant faire l'objet d'un accord avec le trésorier régional,

- sanctionne la secrétaire régionale et le trésorier régional d'un blâme simple pour mauvaise exécution de charge interne

- rejette le recours concernant la demande de démission de la secrétaire régionale, du trésorier régional et du représentant des Verts Isère au CPR Rhône-Alpes.

****A-09-10-01****

Sur demande d'avis A-09-10-010 d'Hervé Morel, secrétaire départemental des Verts Paris au sujet des points de la grille de cumul qu'il convient d'attribuer aux personnes exerçant la fonction de Maire adjoint-e d'un arrondissement de plus de 100 000 habitant-e-s, la réponse du Conseil statutaire, réuni le 5 octobre 2009, le quorum étant atteint, est :

l'arrondissement de plus de 100 000 habitant-e-s doit être assimilé à une commune de plus de 100 000 habitant-e-s. Le mandat des maires adjoint-e-s leur vaut donc 4 points dans la grille de cumul.

****A-09-10-02****

Sur demande d'avis A-09-09-010 de Martine Daubagna : "les Verts de la région sont-ils en droit de ne pas communiquer la liste des adhérents à la trésorière des Verts Pays Basque sans passer obligatoirement par D. Hégoburu (Secrétaire Départemental)" la réponse est non. Le trésorier ou la trésorière d'un département ou d'un groupe local, comme tout membre du bureau, doit pouvoir avoir accès directement auprès de sa région à l'ensemble des données concernant les adhérent-e-s de sa zone de compétence. L'usage de ce fichier doit rester strictement interne aux Verts.

****A-09-10-03****

Sur demande d'avis A-09-09-040 de Toufik Zarrougui: la répartition proportionnelle mentionnée dans le rappel de jurisprudence fait au CNIR du 27 septembre 2009 se fait sur les votes d'orientation

générale de l'Assemblée Régionale, l'assemblée nationale décentralisée ne doit être prise comme référence qu'en l'absence de motion d'orientation régionale. L'assemblée régionale de référence est celle au cours de laquelle a été élu le CAR/CPR en exercice au moment où sont votées les listes pour des élections externes.

****A-09-10-04****

Sur demande d'avis A-09-10-020 de Guillaume Grosso et Françoise Hoffet :

- Les responsables de commissions nationales mises en place par le CNIR devraient avoir la possibilité de participer à la liste CNIR-discussion s'ils ne sont pas CNIRiens-ne-s. Cette liste n'est pas strictement réservée aux CNIRiens comme le prouve l'exemple des membres du Conseil statutaire

- Il est normal que le travail d'une commission soit présenté au CNIR et il n'est pas indispensable que cette présentation soit faite par un-e CNIRien-ne. Le CS demande au bureau du CNIR de faire preuve de souplesse pour que le travail des commissions soit présenté dans les meilleures conditions, sans que les responsables de commission aient besoin de faire prévaloir un droit.

****A-09-10-05****

Sur demande d'avis A-09-10-050 de Françoise Hoffet et Guillaume Grosso : le conseil statutaire estime qu'il doit être possible aux adhérent-e-s résidant à l'étranger d'envoyer une procuration par courriel pour le vote en assemblée générale, cette procuration devra être une copie ("scan") avec signature manuscrite

****A-09-11-01****

Sur demande d'avis A-09-10-40 de Laure Curvale au sujet de demandes d'adhésion au groupe Vert du Sarladais en soutien à Frédéric Inizan, Considérant la réponse A-09-10-41 de Frédéric Inizan,

A la question "Le CPR peut-il refuser ces demandes d'adhésion ?"

La réponse du Conseil statutaire est oui, l'adhésion chez les Verts est régie régionalement. Selon l'article XI-6 de l'Agrément intérieur : "La demande d'adhésion est instruite par l'instance administrative régionale ou les organisations infrarégionales. Elle est validée par l'instance régionale... Dans un délai de deux mois (sauf pour les demandes déposées en juillet où le délai est allongé à 10 semaines), l'instance régionale doit se prononcer sur la demande d'adhésion. Si à l'issue de cette période d'instruction du dossier, il n'y a aucune réponse de l'instance régionale, l'adhésion est considérée acceptée. Pour un supplément d'informations, l'instance régionale peut repousser d'un mois la durée de la période

d'instruction, à condition que ce vote de report du délai soit effectué dans les deux premiers mois."

A la question : "Le CPR peut-il mener jusqu'à son terme la période de 3 mois

d'instruction à partir de la date de chaque demande d'adhésion ? "

La réponse du Conseil statutaire est oui. La précision sur le droit de vote du/de la nouvel-le adhérent-e mentionnée dans l'article XI-6 de l'Agrément intérieur national (" Le nouvel adhérent a le droit de vote au plus tard 10 semaines après le dépôt de sa demande") est une règle qui n'est applicable que quand l'instance régionale n'a pas demandé de supplément d'informations. Le droit de vote est acquis dès que l'adhésion est validée.

A la question : "Considérez-vous qu'il s'agit d'un cas de tentative d'entrisme ?"

Le Conseil statutaire n'a pas les preuves écrites qui permettraient dans ce cas de sanctionner statutairement l'entrisme. Les pratiques de clientélisme peuvent être également sanctionnées par la voie politique.

A la question : "Si Frédéric Inizan demande l'annulation de l'AG départementale parce que ses amis et parents n'ont pas pu voter, leurs adhésions n'étant pas

acceptées, ou pas encore, donnerez-vous suite à sa demande ?"

Le Conseil statutaire se réserve la possibilité d'annuler l'AG départementale selon les informations précises qui lui seront éventuellement soumises.

****D-09-11-01****

Sur recours R-09-10-020 de Jean-Michel Gambier demandant l'annulation de l'AG régionale des Verts Bourgogne

Considérant la motion du CAR Bourgogne proposée à l'AG régionale mentionnant:

"...le CAR Bourgogne décide de construire les listes départementales sur la base des seules qualités des hommes et des femmes et sans considération des tendances internes au parti des Verts auxquelles ils appartiennent" (extrait)

Considérant que sur l'ensemble des candidat-e-s à un poste éligible aux régionales seul-e-s deux ont signé une motion lors du dernier congrès.

Considérant que toutes les sensibilités étaient représentées à cette AG régionale

Considérant le résultat du vote : unanimité moins 1 voix contre et une abstention

Le Conseil Statutaire réuni le 16 novembre 2009, le quorum étant atteint, rejette le recours.

A-09-11-02

Sur demande d'avis A-09-09-020 de Jean-Luc Burgunder au sujet de son écartement des candidatures aux élections régionales au motif qu'il n'était pas à jour de ses versements d'élu, leur

montant mensuel étant insuffisant
Considérant la réponse A-09-09-021 de David Chollet au nom des Verts Centre,
Considérant l'article XX-5 de l'Agrément intérieur,
" Nul ne peut être candidat à une élection interne ou externe si au moment de la candidature, la personne présente un retard de paiement supérieur à deux mois."

ainsi que

" Il peut y avoir dérogation exceptionnelle dans le calcul du montant du reversement ou dans les délais de paiement pour motifs personnels. Cette dérogation doit être accordée par le trésorier ou le secrétaire de l'instance concernée par écrit."

Le Conseil statutaire, réuni le 23 novembre 2009, le quorum étant atteint,

- constate que Jean-Luc Burgunder était effectivement en infraction ainsi qu'il le dit lui-même, et ceci particulièrement du fait que la dérogation accordée sur le montant de ses reversements était tacite.

- constate que dans la réponse A-09-09-021 il apparaît que ni le secrétaire régional ni le trésorier régional ne se sont prononcés sur cette question

- leur suggère d'examiner avec bienveillance la demande de Jean-Luc Burgunder, par exemple en étudiant la possibilité d'une régularisation étalée dans le temps

- dans l'éventualité d'une réponse favorable de leur part, ne voit aucun obstacle statutaire à modifier la décision de la commission électorale pour permettre à Jean-Luc Burgunder de présenter sa candidature au suffrage des militants.

D-09-12-01

Sur recours R-09-10-040 de Laurent Phelippeau demandant l'annulation de l'AG71 de désignation des candidats dans le vivier départemental 71 aux élections régionales de 2010.

Considérant qu'il s'agit de la désignation des candidats pour la constitution des listes départementales pour les élections régionales

Considérant l'article X de l'Agrément intérieur "Pour les élections ne relevant pas strictement du niveau national ou européen (municipales, cantonales, régionales), la décision revient au niveau d'organisation concerné",

Considérant que Laurent Phelippeau a envoyé sa candidature pour la constitution du vivier pour le département 71 aux élections régionales au secrétariat régional,

Considérant que Laurent Phelippeau ne s'est pas opposé à recevoir par courriel conformément à une décision prise en AG régionale les convocations aux AG des différentes instances.

Considérant qu'à la demande de certain-e-s adhérent-e-s la liste de diffusion ne permet pas de voir les destinataires,

Considérant que Laurent Phelippeau fait référence

à l'ordre du jour envoyé par courriel du 8 juillet et non celui rectificatif envoyé par courriel le 15 juillet.

Considérant que cet ordre du jour du 15 juillet indique en 6ème point de la matinée : "ordonnancement de candidats verts sur une liste régionale, débat et perspectives"

Considérant la réponse R-09-10-042 de la secrétaire départementale concernant cette candidature :

"Laurent Phelippeau ayant fait savoir au secrétaire régional qu'il souhaitait être en place éligible sur la liste Saône et Loire, nous avons voté sur cette demande qui a été rejetée à l'unanimité. De même, le fait d'intégrer cet adhérent sur la liste a également été rejeté. Laurent Phelippeau, bien que convoqué à cette réunion, n'était pas présent."

Le conseil statutaire réuni le 5 décembre 2009, le quorum étant atteint, rejette le recours.

D-09-12-02

Sur recours R-09-11-020 d'Yves Sauvage demandant l'annulation du vote de "désignation des verts bretons éligibles sur la liste Europe Ecologie en vue des élections régionales de mars 2010" aux motifs :

1) "...aucune représentation de la sensibilité ADEP qui avait pourtant obtenu 12,15 % lors de l'AG décentralisée de 2008"

2) "une surreprésentation urbaine parmi les éligibles".

Considérant le rappel de jurisprudence fait au CNIR du 27 septembre 2009, "La constitution d'une liste verte à des élections externes est soumise à deux principes incontournables : la parité et la représentation proportionnelle. A défaut de motions d'orientation régionale préalablement soumises au vote, ce sont les textes d'orientation présentés lors de la dernière AG décentralisée qui feront référence"

Considérant l'avis A-09-10-03 "L'assemblée régionale de référence est celle au cours de laquelle a été élu le CAR/CPR en exercice au moment où sont votées les listes pour des élections externes."

Considérant la réponse R-09-11-021 du secrétaire régional,

Considérant que l'AG régionale de référence est celle du 15 novembre 2008 qui s'était prononcée sur deux motions (AB et ROCB, sans présentation d'une motion ADEP) et non l'AG régionale décentralisée du 16 novembre 2008.

Considérant que la répartition urbaine ou rurale des candidat-e-s à des élections externes n'est pas mentionnée dans les textes statutaires des Verts, Le Conseil statutaire, réuni le 5 décembre 2009, le quorum étant atteint, rejette le recours.

INFORMATION DU CONSEIL STATUTAIRE

Pourquoi une modification de la grille infractions/sanctions ?

Le Conseil statutaire (CS), qui travaillait alors à plein effectif, s'est réuni pendant tout un week-end en Avril 2008 pour améliorer la rédaction de l'Agrément intérieur, en se focalisant sur ce qui relevait de sa compétence.

Tenant compte des difficultés pour statuer sur les recours et des nouvelles situations rencontrées, il a décidé à l'unanimité de proposer au CNIR ces modifications à la grille infractions/sanctions :

- 4 catégories d'infractions au lieu de 15 pour une meilleure lisibilité

- dans les comportements en externe : ajout (comme infraction) de la candidature à des élections contre des Verts. Cette infraction était une des principales sources de conflit et n'était pas explicitée. Elle était sanctionnée par "organisation d'actions contre les positions des Verts" et/ou "comportement en public contraire aux valeurs des Verts"

- meilleure définition de la sincérité de l'adhésion. Tout en étant conscient du fait que la meilleure parade aux adhésions de complaisance est politique, le CS a essayé d'améliorer les moyens statutaires de combattre cette dérive.

- suppression des sanctions de "blâme simple" et "blâme public" qui nous ont semblé n'avoir aucun effet sur les comportements préjudiciables aux Verts. Création d'une seule sanction d'alerte, plus explicite, sous le nom d'avertissement.

- les sanctions collectives ont été limitées.

Cette grille était à l'ordre du jour du CNIR de Septembre 2008 et avait été diffusée mais n'avait pas été votée par manque de temps. Nous avons demandé sa mise à l'ordre du jour de chaque CNIR depuis cette date.

Elle n'a subi aucune modification de fond.

Ces demandes ont été intégrées au document sur la consolidation de l'Agrément intérieur qui sera soumis au vote du Cnir.

• MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Décision Cnir-09-113

Suite a une proposition de modification des statuts concernant la composition du Conseil statutaire déposée par Jean Desessard avant l'élection des membres du CS prévue à l'ordre du jour de ce dimanche 6 décembre en matinée, Le Cnir des 5 et 6 décembre 2009 accepte de débattre et de voter ces propositions de modifications statutaires immédiatement et avant l'élection des membres du CS.

Pour : beaucoup, contre : 13 ; adopté.

• MODIFICATIONS STATUTAIRES

Agrément Intérieur des Verts

Amendement à la proposition de Jean Desessard :

Ajouter après : **“Le Conseil statutaire ne peut comporter plus de trois membres issus de la même région”** la mention : **“et doit comporter des membres d'au moins 5 régions.”**

Amendement intégré par le porteur

Vote sur la motion amendée :

Décision Cnir-09-114

Agrément Intérieur des Verts

XIV-1 Composition et élection

La phrase :

« Le Conseil statutaire se compose de huit membres, quatre femmes et quatre hommes, renouvelés par moitié tous les trois ans par l'Assemblée fédérale au scrutin uninominal majoritaire. »

est remplacée par

« Le Conseil statutaire se compose de neuf membres, à parité, renouvelés par tiers tous les ans par le CNIR. »

XIV-2 Diversité

La phrase :

« Le Conseil statutaire ne peut comporter plus de deux membres issus de la même région. »

est remplacée par

« Le Conseil statutaire ne peut comporter plus de trois membres issus de la même région et doit comporter des membres d'au moins 5 régions. »

XIV-4 Vacance

La phrase :

« En cas de vacance de siège au sein du Conseil statutaire en cours de mandature, le CNIR peut pourvoir ces postes à la majorité qualifiée des 3/4 des suffrages exprimés. »

est remplacée par

« En cas de vacance de siège au sein du Conseil statutaire en cours de mandature, le CNIR peut pourvoir ces postes selon les modalités définies à l'article XIV-1. »

XIV-6 Saisine

La phrase :

« Les saisines du Conseil statutaire doivent être adressées en dix exemplaires au Secrétariat national, qui notifie à la partie adverse. »

est remplacée par

« Les saisines du Conseil statutaire peuvent

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 05 & 06 décembre 2009
Compte-rendu des décisions

être adressées par mail au Secrétariat national, qui notifie à la partie adverse. Elles doivent être confirmées par un exemplaire adressé par courrier. »

61 pour, 2 contre, 3 blancs, motion adoptée.

Ouverture du vote pour pourvoir les 5 postes vacants au conseil Statutaire.

Décision Cnir-09-115

**• RESULTATS DES ELECTIONS
DES 5 POSTES VACANTS AU CONSEIL STATUTAIRE**

	REGION	POUR	Exprimés	% des pour sur les exp. :
1er tour				
Hommes				
DOUCET	IDF	5	49	10,20
M. EVRARD	AQ	53	63	84,13 élu
KDHIR	RH A	7	47	14,89
A. LECLERC	IDF	56	62	90,32 élu
LEFRANC	AQ	27	53	50,94
D. MUNARI	RH A	39	55	70,91 élu
Femmes				
P. KANCAL	AQ	56	63	88,89 élue
I. AGIER-CABANES	IDF	62	66	93,94 élue

**• DELEGATION DES VERTS FRANÇAIS
AU PARTI VERT EUROPEEN**

Décision Cnir-09-116

Le Cnir Reporte le vote sur la délégation des Verts Français au PVE au dimanche après-midi et se prononcera sur proposition écrite.

Adopté par consensus

Voir plus loin dans ce compte-rendu

.....

• CALENDRIER DU CNIR POUR 2010

-> Un Cnir exceptionnel réduit à une journée de débats à huis clos se tiendra le dimanche 7 février ; avec ordre du jour restreint. Y sera accolé un évènement de la campagne nationale pour les élections régionales.

-> Le Cnir recommande à ses délégués d'éviter de présenter des motions qui ne seraient pas directement en lien avec l'actualité politique.
Adopté par consensus.

Décision Cnir-09-117

Vote alternatif

• Une réunion du Conseil National des Verts se

Document interne aux Verts

tendra les 27 et 28 mars :

pour : Beaucoup

• Une réunion du Conseil National des Verts se tendra les 10-11 avril (rejeté)

Pour : Peu

Décision Cnir-09-118

Vote sur le calendrier modifié

Unanimité pour

Calendrier complet pour 2010

- Le 7 février

- Les 27 et 28 mars

- Les 19 et 20 juin,

- Les 18 et 19 septembre,

- Les 11 et 12 décembre 2010.

• POINT D'INFORMATIONS BUDGETAIRE ET FINANCIER

Par Mickaël Marie.

**• PREPARATION DES ELECTIONS REGIONALES, DONT
SUIVI DE L'APPLICATION DE LA MOTION SUR LA PARITE
DES TETES DE LISTES**

Par Jean-Marc Brûlé.

A cette Heure 5 têtes de listes régionales féminines sur 26 régions.

Débat général.

Des informations écrite complètes et détaillées sur les outils de campagne mis a disposition du mouvement seront régulièrement communiquée par Jean-Marc Brûlé à tous les correspondants de campagne.

Décision Cnir-09-119

Le Cnir décide une suspension de la séance et une reprise des débats à 14h00.

Pour : beaucoup

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 05 & 06 décembre 2009
Compte-rendu des décisions

Page 11

Dimanche 06 décembre 2009

Après-midi

Présidence de séance :

Jean-Louis Roumégas puis Maria Portugal et
Michel Bock

“ Motion 1 ,

La dette climatique

**Une obligation de soutenir les pays du Sud
dans leur lutte contre la crise climatique”**

reprise des travaux

Etude et adoption des amendements d'Alain Lipietz à partir de la motion amendée la veille par le Cnir.

Décision Cnir-09-120

Amendement 1 :

Remplacer le premier paragraphe de la motion : “

Le Cnir rappelle l'existence de la dette climatique des pays industrialisés vis-à-vis des pays du Sud. Pour ce qui concerne le CO2, le total des émissions depuis 1950 est de 356 gigatonnes. Le total des émissions possible à l'avenir, au vu de la contrainte de ne pas dépasser l'accroissement moyen de 2 °C. est de 280 gigatonnes. La répartition des émissions totales de 636 Gigatonnes au prorata de la population donne :

- Pays du Nord : 127 gigatonnes
- Pays du Sud : 509 gigatonnes

Les pays du Nord ayant déjà émis 285 gigatonnes, ont donc une dette de 158 gigatonnes envers les pays du Sud. Evaluée à 51 euro la tonne, la dette climatique des pays du Nord est donc de 8058 milliards d'euros.

Le Cnir propose que cette dette soit :

- compensée partiellement par l'annulation de la dette externe des pays du Sud (2300 milliards).
- remboursée par la création d'un fonds mondial géré par les Nations unies. Ce fond sera utilisé pour financer l'investissement dans l'agriculture et dans les infrastructures pour la production de l'eau potable, pour l'assainissement et pour les services de santé.

Il demande que soient prises en compte les revendications justes des pays du Sud lors des négociations des Nations Unies sur le climat à Copenhague.”

par :

- En 1992, au sommet de la terre de Rio, on pouvait encore distinguer un « Sud » et des pays industrialisés “du Nord” (énumérés dans “l'annexe 1”). Aujourd'hui, plusieurs de ces pays ont “émergé” comme grandes puissances industrielles. Il en résulte que le Sud produit actuellement 60% des gaz à effet de serre. Ce fait ne doit pas laisser oublier que, de 1950 à aujourd'hui, le Nord a produit 80 % des gaz à effet de serre, et auparavant la presque totalité. Or ces gaz resteront actifs pendant encore des décennies. Même si l'humanité s'accorde sur un programme de réductions conjointes et différenciées des émissions de gaz à effet de serre (réductions qui, aux yeux des Verts mondiaux, doivent dorénavant et déjà s'imposer aussi aux pays émergents), ce stock accumulé irréversiblement constitue une « dette climatique » du Nord pesant sur l'ensemble de la planète, et dont les peuples du Sud sont les

principales victimes.

On ne peut demander aux pays qui commencent maintenant leur industrialisation d'assumer des contraintes écologiques que les pays du Nord ont pu ignorer pendant le siècle précédent, sans que le Nord s'engage à assumer lui même l'effacement de sa dette.

- Le Conseil national interrégional des 5 et 6 décembre 2009 demande que soient prises en compte les revendications justes des pays du Sud lors des négociations des Nations Unies sur le climat à Copenhague, et que le Nord éponge sa dette en assurant vers le Sud les transferts technologiques et financier lui permettant d'accéder à un modèle énergétique soutenable, comme le Nord s'y était d'ailleurs engagé dans la Convention Cadre de Rio.”

Unanimité pour

Amendement accepté.

Décision Cnir-09-121

Sous-Amendement :

Remplacer partout dans les amendements d'Alain Lipietz la mention “le Cnir se félicite de” par la mention : “le

Cnir approuve”

37 pour, 1 contre

sous-amendement accepté

Décision Cnir-09-122

Amendement 2 :

Après la phrase :

“Il demande que les pays industrialisés fassent l'effort de réellement réduire leurs émissions, afin de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C,”

ajouter :

“Il approuve les objectifs du Parlement européen visant à réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre, au lieu des 20 % adoptés en décembre 2008.”

Pour : beaucoup

Amendement accepté.

Décision Cnir-09-123

Amendement 2 bis :

Remplacer :

“Un réel effort avec un impact global ne doit pas être compromis par des marchés de compensation des émissions des gaz à effet de serre au Sud par les pays industrialisés. Les aides à la transition du secteur énergétique dans les pays du Sud doivent venir en supplément des objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour chaque pays et ne pas les déstabiliser. ”

Par :

“Un réel effort avec un impact global ne doit pas être compromis par la possibilité ouverte au Nord, via des mécanismes marchands ou non, de déduire de ses propres engagements de réduction les économies d'émission qu'il aura financé au Sud. Les aides à la transition du secteur énergétique dans les pays du Sud doivent venir en supplément des objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour chaque pays et ne pas les déstabiliser. ”

Pour beaucoup ; contre : 6

Amendement accepté.

Décision Cnir-09-124

Amendement 3

Remplacer :

“Le Cnir demande que les pays industrialisés mettent en place des mécanismes de soutien aux pays du Sud pour financer l'atténuation des conséquences du dérèglement climatique, ainsi qu'une aide à l'accès aux énergies propres, afin de créer une réelle chance de développement soutenable en leur sein. ”

par :

- “Le Cnir demande que les pays industrialisés mettent en place des mécanismes de soutien aux pays du Sud pour financer prioritairement les économies d'énergie, puis l'accès aux énergies propres, afin de créer une réelle chance de développement soutenable en leur sein. Ne peuvent être considérées comme des énergies propres : ni l'industrie nucléaire qui fait peser sur la planète des risques tout aussi graves que le changement climatique, ni la production au Sud d'agro carburants destinés à l'exportation vers le Nord, au détriment des cultures vivrières, des droits des peuples indigènes et de la biodiversité.

- Le Cnir condamne l'amendement favorable au nucléaire que la droite européenne a glissé dans la résolution du 25 novembre du Parlement européen.

- Malheureusement les pays du Sud sont déjà victimes du changement climatique. Le Nord, qui en est responsable, doit dorénavant prévoir un fonds d'adaptation, et ouvrir ses portes aux réfugiés climatiques.”

Unanimité pour

Amendement accepté.

Décision Cnir-09-125

Amendement 4 :

Remplacer :

“L'Union Européenne aura une responsabilité particulière. Elle a joué un rôle déterminant au moment de la réalisation du protocole de Kyoto et elle ne doit pas trahir ces ambitions dans un nouvel accord. Un plan d'aide aux pays du Sud nécessitera des financements supplémentaires importants de la part de l'Union Européenne, estimés à 35 milliards d'euros par an et globalement de 110 milliards d'euros.”

par :

- “L'Union Européenne aura une responsabilité particulière. Elle a joué un rôle déterminant au moment de la réalisation du protocole de Kyoto et ne doit pas trahir ces ambitions dans un nouvel accord. Un plan d'aide aux pays du Sud nécessitera des financements supplémentaires importants de la part de l'Union Européenne, estimés à 35 milliards d'euros par an et mondialement de 110 milliards d'euros par an. Le Cnir approuve le fait que le parlement européen ait posé sur la table de négociations une offre de 30 milliards d'euros par an et invite le Conseil et les négociateurs européens à ne pas descendre au dessous de cette offre à Copenhague.

- Il insiste pour que les droits de propriété intellectuelle ne doivent pas grever l'investissement des pays du Sud dans les économies d'énergie ni les énergies renouvelables.”

Pour : 36, contre : 6

Amendement accepté.

Vote sur la motion amendée :

Décision Cnir-09-126

“ Motion 1 ,

La dette climatique

Une obligation de soutenir les pays du Sud dans leur lutte contre la crise climatique”

Les pays pauvres sont les premiers concernés par la crise climatique. Ils y ont pourtant le moins contribué : pour ce qui concerne le CO2, 71 gigatonnes d'émissions depuis 1950, à comparer aux 285 gigatonnes émis par les pays du nord.

Les causes du changement climatique sont les émissions de gaz à effet de serre, produits pour la majeure partie dans les pays industrialisés. Depuis des décennies et pendant que des scientifiques n'avaient encore toute cause humaine, le changement climatique s'est installé durablement sur notre planète et il faudra des décennies, voire des siècles, pour le faire reculer.

C'est une crise silencieuse qui s'est installée dans les pays pauvres depuis des décennies avec des effets très divers globalement.

La fonte des glaciers et l'élévation du niveau de la mer menacent de vastes régions, qui risquent d'être inondées et, dans le pire des cas, de disparaître. Une diminution des précipitations à d'autres endroits entraîne une baisse sensible des ressources hydriques et une pénurie en eau potable, comme également une désertification accentuée et des périodes de sécheresse plus longues.

Le dérèglement climatique fragilise les écosystèmes et les humains qui en font partie. Les conséquences pour les humains se font sentir partout, mais elles sont fatales pour des populations déjà marginalisées. La dégradation des terres arables, le raccourcissement du cycle végétal, les intempéries menacent des populations qui dépendent entièrement de la production agricole et qui vivent bien souvent en état de subsistance.

Le village global sera témoin, à travers les médias, de l'exode de réfugiés climatiques sans alternative, de catastrophes dues aux intempéries et inondations, qui ne se limiteront pas aux dégâts matériels, mais mettront fin à un nombre intolérable de vies humaines.

Cette situation s'ajoute au passif environnemental, causé par l'exploitation par le Nord des ressources naturelles du Sud, et à la dette alimentaire, causée par la modification de la production agricole dans les pays du Sud pour satisfaire la surconsommation du Nord.

Le challenge sera double. Il est nécessaire d'affirmer que l'objectif de la justice climatique est à la fois d'aider les pays pauvres à accéder aux énergies propres et à y créer les conditions d'un développement soutenable, mais également des mesures de réparation de la dette écologique et des conséquences qu'en subissent les pays pauvres.

Les pays pauvres ne doivent pas être les perdants de l'accord de Copenhague. Ils ne doivent pas non plus être stigmatisés pour leurs revendications justes dans le cadre des négociations. Ils resteront les principales victimes, si un accord au rabais est trouvé à Copenhague.

Motion

- En 1992, au sommet de la terre de Rio, on pouvait encore distinguer un « Sud » et des pays industrialisés « du Nord » (énumérés dans « l'annexe 1 »). Aujourd'hui, plusieurs de ces pays ont « émergé » comme grandes puissances industrielles. Il en résulte que le Sud produit actuellement 60% des gaz à effet de serre. Ce fait ne doit pas laisser oublier que, de 1950 à aujourd'hui, le Nord a produit 80 % des gaz à effet de serre, et auparavant la presque totalité. Or ces gaz resteront actifs pendant encore des décennies. Même si l'humanité s'accorde sur un programme de réductions conjointes et différenciées des émissions de gaz à effet de serre (réductions qui, aux yeux des Verts mondiaux, doivent dorénavant et déjà s'imposer aussi aux pays émergents), ce stock accumulé irréversiblement constitue une « dette climatique » du Nord pesant sur l'ensemble de la planète, et dont les peuples du Sud sont les principales victimes.

On ne peut demander aux pays qui commencent maintenant leur industrialisation d'assumer des contraintes écologiques que les pays du Nord ont pu ignorer pendant le siècle précédent, sans que le Nord s'engage à assumer lui-même l'effacement de sa dette.

- Le Conseil national interrégional des 5 et 6 décembre 2009 demande que soient prises en compte les revendications justes des pays du Sud lors des négociations des Nations Unies sur le climat à Copenhague, et que le Nord

éponge sa dette en assurant vers le Sud les transferts technologiques et financier lui permettant d'accéder à un modèle énergétique soutenable, comme le Nord s'y était d'ailleurs engagé dans la Convention Cadre de Rio.

- Il demande que les pays industrialisés fassent l'effort de réellement réduire leurs émissions, afin de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C ;

- Il approuve les objectifs du Parlement européen visant à réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre, au lieu des 20 % adoptés en décembre 2008. Un réel effort, avec un impact global, ne doit pas être compromis par la possibilité ouverte au Nord, via des mécanismes marchands ou non, de déduire de ses propres engagements de réduction les économies d'émission qu'il aura financé au Sud. Les aides à la transition du secteur énergétique dans les pays du Sud doivent venir en supplément des objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour chaque pays et ne pas les déstabiliser.

- Le Cnir demande que les pays industrialisés mettent en place des mécanismes de soutien aux pays du Sud pour financer prioritairement les économies d'énergie, puis l'accès aux énergies propres, afin de créer une réelle chance de développement soutenable en leur sein. Ne peuvent être considérées comme des énergies propres : ni l'industrie nucléaire qui fait peser sur la planète des risques tout aussi graves que le changement climatique, ni la production au Sud d'agro carburants destinés à l'exportation vers le Nord, au détriment des cultures vivrières, des droits des peuples indigènes et de la biodiversité.

- Le Cnir condamne l'amendement favorable au nucléaire que la droite européenne a glissé dans la résolution du 25 novembre du Parlement européen.

- Malheureusement les pays du Sud sont déjà victimes du changement climatique. Le Nord, qui en est responsable, doit dorénavant et déjà prévoir un fonds d'adaptation, et ouvrir ses portes aux réfugiés climatiques.

- L'Union Européenne aura une responsabilité particulière. Elle a joué un rôle déterminant au moment de la réalisation du protocole de Kyoto et ne doit pas trahir ces ambitions dans un nouvel accord. Un plan d'aide aux pays du Sud nécessitera des financements supplémentaires

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 05 & 06 décembre 2009
Compte-rendu des décisions

Page 14

importants de la part de l'Union Européenne, estimés à 35 milliards d'euros par an et mondialement de 110 milliards d'euros par an. Le Cnir approuve le fait que le parlement européen ait posé sur la table de négociations une offre de 30 milliards d'euros par an et invite le Conseil et les négociateurs européens à ne pas descendre au dessous de cette offre à Copenhague.

- Il insiste pour que les droits de propriété intellectuelle ne doivent pas grever l'investissement des pays du Sud dans les économies d'énergie ni les énergies renouvelables.

- En aucun cas, ce plan d'aide ne doit contraindre les pays du Sud à accroître leur dépendance à l'égard des pays du Nord et à juste alimenter les carnets de commandes des puissances industrielles du Nord. Il s'agit bien d'enclencher un mécanisme de justice et de solidarité planétaire et non de vassalisation.

Les Verts seront aux côtés des groupes et mouvements dans les pays du Sud qui alertent sur les conséquences du changement climatique et mandatent la commission transnationale pour constituer un réseau d'alerte, qui informe régulièrement sur les conséquences de la crise climatique et son impact sur les populations et l'environnement.

Pour : beaucoup ; abstentions : 6
Motion adoptée

• VALIDATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA
COMMISSION FINANCES

Décision Cnir-09-127

ADEP

Sophie Camard et Yves Chagneau

UEUS

Thierry Brochot et Hayat Lotfi

UNIR

Brigitte Alban

EEA

Philippe Schmitt et Véronique Massoneau

OAI

Abdel Ben Bekir et Corinne Tissier

RECV

Claude Mostape

Pour beaucoup 2 abstentions

Document interne aux Verts

• DELEGATION DES VERTS FRANÇAIS
AU PARTI VERT EUROPEEN
suite

Décision Cnir-09-128

6 délégué-e-s

Didier Claude Rod

Danièle Auroi

Pierre Serne

Brigitte Brozzio

Géraldine Chalencou

Alain Lipietz

Liste des suppléant-e-s (à prendre dans l'ordre de la liste)

Véronique Moreira

Alexeï Prokopiév

Claire Desmares

Ferdinand Richard

Samir Tine

Silvain Pastor

Pour : beaucoup ; contre : 4 ; Abstention : 2

Liste validée

GRUPE DE TRAVAIL DU CNIR SUR LES CUMULS
21 membres à désigner

Décision Cnir-09-129

Titulaires

Suppléant-e-s

EEA

H Pierre Minaert

H Yann Persillon

H Gérard Peurière

F Marie-Christine Petit Belouin

F Suzane Auger

F Gwendoline Delbos-Corfield

UEUS

H Etienne Tête

H David Cormand

F Françoise Hoffet

Thierry Pradier

Jean Desessard

Laurence Bonzani

UNIR

H Christophe Najdovski

H Joël Mazalaigue

F Elisabeth Roulet

ADEP

F Michelle Lemaître

H Xavier Lhomme

Mylène Stambouli

Yves Contassot

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 05 & 06 décembre 2009
Compte-rendu des décisions

Page 15

OAI

H Bernard Chappellier
H Daniel Hegoburu
F E . Loichot
F Martine Rembert
F Andrée Buchmann
H Frédéric Benhaim

RECV :

Femme

Pour beaucoup, contre : peu

Le groupe de travail est constitué, les représentants de RECV doivent communiquer un nom au bureau du Cnir.

Décision Cnir-09-130

Compte tenu du temps restant, Le Cnir décide de poursuivre le débat sur la question écrite au Collège exécutif pendant 20 minutes
Pour : beaucoup ; contre : moins.

• QUESTION ECRITE AU COLLEGE EXECUTIF
présentée par Elise Lowy

A l'heure de la récupération et du dévoiement du « développement durable » par différents acteurs politiques et économiques, en ces temps où le *greenwashing* se propage, la distinction entre les formes de « capitalisme vert » et le projet écologiste que nous portons est essentiel.

Nombre de multinationales trouvent avec la mise en avant de thématiques écologiques un filon lucratif, outre qu'il existe des cas avérés de corruption, et la promesse d'une « croissance verte », laquelle ne peut qu'être incompatible avec la nécessité d'une rupture avec le processus d'accumulation du capital dans un monde fini, aux ressources limitées.

La privatisation de ces ressources constitue un danger ; elle met à mal l'exigence d'un égal accès pour tou-te-s à certains biens communs nécessaires à la vie, tels que l'eau. Une multinationale comme Véolia, acteur de cette privatisation, est dans cette lutte un adversaire contre lequel nombre de militants écologistes se battent au quotidien.

La stratégie de ces multinationales consiste à offrir une image « propre », afin de dédramatiser leur action, pourtant porteuse de dangers à ne pas sous-estimer à moins d'être naïf. Or, l'invitation de Véolia aux Journées d'été des Verts et d'EE, sous

couvert d'avoir un échange « responsable » avec des « partenaires », n'a pas apporté autre chose que de participer à construire cette image « propre » d'une entreprise dont l'objet est intrinsèquement dangereux.

Questions au CE :

Pourquoi le CE a-t-il invité cette multinationale sans prendre en compte le risque de participer à la construction de cette image ?

Pourquoi ne pas avoir, lors du débat en question, cherché à pointer du doigt le réel danger que constitue l'action de cette multinationale ?

Le CE peut-il s'engager à mettre en oeuvre la coordination des actions pour le retour à la gestion publique des services à la population et en particulier à la mobilisation contre le "faux forum de l'eau" qui doit se tenir à Marseille en 2012 à l'initiative du "Conseil mondial de l'eau", association constituée par Véolia et Suez ?

• REPONSE DU COLLEGE EXECUTIF A LA QUESTION :

Le Collège exécutif a été interrogé sur l'invitation de Veolia lors des journées d'été. Voici sa réponse.

Rappel sur la plénière en tant que telle

Le but est de montrer l'urgence d'une écologisation des activités économiques, en ébauchant des pistes concrètes, mais aussi en démontrant les résistances et les contradictions du système actuel. En particulier, la notion de "croissance verte" est une hérésie, parce que l'émergence même de nouveaux produits, de nouveaux services, "écologiques" de par leur nature, est en pleine contradiction avec les impératifs du capitalisme, avec ses soucis de rentabilité importante et immédiate. En clair, les mutations à effectuer, les éco-activités à développer, tout cela nécessite des investissements, que le capitalisme n'est pas prêt à faire, parce que tout cela est peu rentable. Par ailleurs, cette écologisation des activités, de la production, de la consommation, est inévitablement porteuse de "décroissances" : plus de sobriété, de durée de vie des produits, de circuits courts... ça n'est pas bon pour les logiques d'avidité que l'on connaît.

Autre question : quid d'un "capitalisme vert" ? En fait, celui-ci n'existe pas vraiment, sauf dans des secteurs soutenus pour une politique de prix mis en oeuvre par les pouvoirs publics : éoliennes, photovoltaïque... En revanche, il existe un "entreprenariat vert", qui peut comporter des alliés

objectifs, sinon réels, pour peu que les Verts et l'écologie politique sachent montrer une ouverture et un intérêt pour les questions concrètes.

On a donc plusieurs pistes à travailler de front :

- décrire les enjeux, pour déterminer les politiques publiques d'encouragement à cette "économie verte"

- anticiper les mutations, en fonction de la vitesse de l'effondrement écologique de la planète. En particulier, l'accueil et le soutien aux réfugiés climatiques vont conduire sur toutes les zones tempérées (Europe...) à la création d'une gigantesque économie de la solidarité, avec emplois, infrastructures... Il est clair qu'il ne faut pas laisser ça aux habituels profiteurs...

- dénoncer les facilités, sinon les escroqueries du "développement durable light" : écoblanchiment, choix par le marché des produits et services du futur, culture du refus de toucher à son confort, etc. Travailler à sortir de la dépendance au "marché", lutter contre le consumérisme...

- développer dans le même temps une construction en réseau de tous les acteurs économiques utiles : investisseurs éthiques, réseaux existants, inventeurs, cadres utiles dans les grands groupes, nouveaux entrepreneurs, avec lesquels il faut échanger sur les contenus techniques et scientifiques, et sur les valeurs portées par l'économie solidaire...

Fallait-il inviter Veolia pour les journées du rassemblement, cet été ?

La question est on ne peut plus légitime. Les grandes multinationales pratiquent à l'envi, de même que les appareils partisans dorénavant, un « greenwashing » systématique. L'idée : se donner bonne conscience et surtout une belle image environnementaliste, grâce à une communication habile qui occulte leurs pratiques anti-écologistes (que ce soit sur les plans environnementaux, sociaux ou sanitaires). Veolia fait partie de ces grands groupes.

Alors, pourquoi l'avoir invité ?

Tout d'abord, nous n'avons pas invité Veolia. Nous avons invité Geneviève Ferone. La directrice du développement durable de Veolia Environnement est venue à titre personnel, et absolument pas au titre de son entreprise, à la plénière sur la « reconversion écologique de l'économie », sa présence a même reçu un accueil mitigé au sein de sa propre entreprise... Geneviève Ferone a écrit "2030, le krach écologique", elle a fondé Arese, première agence française de notation sociale et environnementale sur les entreprises cotées, dont elle assura la présidence jusqu'en 2002 et qui, à sa création, défendait une réelle ambition sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, avant que Vigeo, de Nicole Notat

l'avale et édulcore ses missions. Si l'on peut débattre de son choix de chercher à mettre en œuvre ses convictions au service d'une société comme Veolia, l'expertise de cette proche de Nicolas Hulot est incontestable.

Enfin, l'idée a pu germer qu'on offrait ainsi une tribune à Véolia. C'est l'inverse : c'est bien parce que nos journées d'Été sont importantes qu'on peut organiser des débats et des confrontations autour de NOS idées. C'est bien les Verts qui sont gagnants quand on arrive à faire venir toute la société (économistes, politiques, syndicalistes, entreprises...) pour se confronter sur l'urgence de la reconversion écolo et les impasses, sinon les tromperies de la "croissance verte". Et c'est bien parce qu'il faut battre en brèche ces impasses, qu'il faut le dire à ceux qui sont censés représenter ce courant de pensée, de préférence sur notre terrain (mais pas seulement, aller se confronter à une conférence organisée par Véolia, c'est bien aussi). On peut aussi dire que cela relève pleinement de la stratégie de non-violence active...

Comment lutter contre un géant comme Veolia ?

Plusieurs méthodes sont possibles. Nous pouvons dénoncer ses actions, chaque fois que cela se justifie, en misant sur le fait que la crainte d'une réputation de pollueur nuisant à ses résultats le fasse changer de comportement. Nous pouvons aussi nous appuyer sur les personnes qui, de l'intérieur, tentent, pas à pas, de « polliniser » les consciences. Nous avons donc invité Geneviève Ferone, car nous avons vu en elle une possible alliée objective. Nous l'avons invitée sans angélisme, sachant combien dans ce genre d'entreprises les bureaux des services développement durable sont souvent proches de ceux du marketing institutionnel. La première méthode, le rôle de « vigie », est indispensable. Mais elle n'est pas incompatible avec la seconde, la « stratégie du Cheval de Troie ».

Quel bilan peut-on tirer de cette rencontre ?

Le premier enseignement est qu'il n'y a pas eu récupération. La démarche de Geneviève Ferone, comme celle d'Eric Duvaud d'Ernst&Young, n'a pas forcément été vue d'un bon œil par leurs supérieurs. Le deuxième enseignement est que notre mouvement s'est montré en mesure de débattre avec des responsables d'entreprises comme celles-là. C'est un signe fort sur notre ambition d'engager rapidement la transformation écologique de l'économie. C'est un signe fort sur notre capacité à sortir de l'entre soi.

Quelle mobilisation autour du « Forum de l'eau » ?

Avoir invité Geneviève Ferone n'a ni la moindre

incidence, ni le moindre rapport, avec la détermination du Conseil exécutif de mobiliser toutes ses ressources pour lutter contre des actes écologiquement condamnables. Il ne nous a pas échappé que le Forum de l'eau était un « débat sous contrôle » et nous nous attacherons à participer et encourager la tenue d'un « alter-forum » autour notamment de l'accaparement de la ressource eau par une poignée de multinationales.

*Pour le CE des Verts,
Jean-Marc Brûlé*

Débat

Motion 3

Motion sur les lignes aériennes intérieures

Présentée par Xavier Lhomme

Décision Cnir-09-131

Avec l'accord du porteur de la motion, le débat et le vote de cette motion sont reportés au Cnir de mars.

Unanimité pour

CONSOLIDATION DE L'AGREMENT INTERIEUR

Par manque de temps et sur proposition du trésorier national, le Cnir débat et vote sur le point suivant :

Décision Cnir-09-132

**REVERSEMENT DES COTISATIONS D'ELUS
NON MEMBRES DES VERTS**

Suite à une recommandation de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) et pour permettre que les cotisations d'élus non membres des Verts ne soient considérées comme des dons de personnes physiques (et auquel cas soient soumises au plafond légal portant sur de tels dons, soit 7500 euros par an), il doit être clairement et explicitement précisé dans notre agrément intérieur que les Verts sont habilités à recevoir des cotisations d'élus non membres des Verts.

Il est donc proposé à l'approbation du Conseil national interrégional d'ajouter à l'article III, à la fin de l'article, les mots :

« membres des Verts ou non membres des Verts ».

Pour : beaucoup

Contre : 1

Ajout accepté

Le débat et le vote du reste du document sur la consolidation de l'agrément intérieur sont reportés lors d'un prochain Cnir.